

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-2975

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Limonest

objet : Requalification de la place du Griffon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-2975**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Limonest

objet : **Requalification de la place du Griffon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'aménagement des places Décurel et du Griffon à Limonest est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 votée par délibération n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008 à la rubrique "Réaliser de grands projets structurants" et a fait l'objet des 2 individualisations d'autorisations de programme :

- par délibération n° 2012-1266 du 15 février 2010 pour un montant de 100 000 € (études),
- par délibération n° 2011-2224 du 23 mai 2011 pour un montant de 900 000 € (travaux place Décurel).

La place du Griffon est un espace en terrasse à vocation commerciale réalisé dans le cadre d'une opération immobilière. Cet espace est peu ouvert sur l'extérieur malgré sa position vis-à-vis de l'avenue Charles de Gaulle. Seuls les commerces et les entrées d'immeuble sous les arcades apportent de l'animation, le cœur de la place étant sous utilisé.

L'opération consiste à réorganiser l'espace de la place du Griffon pour conforter les fonctions prédominantes : parking, marché forain, accès aux immeubles et aux commerces en créant une zone piétonne centrale séparée de la partie stationnement, tout en valorisant le lieu.

Pour financer la poursuite de ces aménagements et comme prévu dans le programme initial, il est nécessaire d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de :

- 150 000 € TTC à la charge du budget principal,
- 41 806 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Les travaux sont programmés au second semestre 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification de la place du Griffon à Limonest.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur les opérations n° 0P09O2109 et n° 2P09O2109, individualisées le 23 mai 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme est complété pour un montant de 150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et de 41 806 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, réparti selon l'échéancier suivant :

- 150 000 € TTC en dépenses en 2012 à la charge du budget principal - opération n° 0P09O2109,
- 41 806 € HT en dépenses en 2012 à la charge du budget annexe de l'assainissement - opération n° 2P09O2109.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 068 000 TTC en dépenses à la charge du budget principal et à 123 806 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.